Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le
ID : 035-213503071-20260702-2026DCM40-DE

DEPARTEMENT---
ILLE-ET-VILAINE

COMMUNE DE SAINT-PERN

ARRONDISSEMENT
RENNES
CANTON de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Date de convocation : 26/06/2026 présents : 13
votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERN légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Mme FRÉNOY Marie-Hélène, Maire.

Etaient présents : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe, ACHTEN Diane, HANOT Vivien, DEMAY Christine, MASSÉ Yannick, LABONNE Gaëlle, RENAIS Jean-François, DELAHAYE Youna, ROUAULT Jean-Jacques, DOUESNEAU Nadège, DAUGAN Samuel, PIEL Colette.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : POULNAIS Michel a donné pouvoir à FRÉNOY Marie-Hélène
BOUVIER Célia a donné pouvoir à DOUESNEAU Nadège

Mr Vivien HANOT a été élu Secrétaire de séance.

Délibération N° 2026-40 – SUPPRESSION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE & MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
Inscrit à l'ordre du jour

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu le Code Général de la Fonction Publique, article L542-2

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

Compte tenu du départ en retraite d'un Adjoint Technique Principal de 1ère classe et la réorganisation en semaine scolaire, il convient de supprimer l' emploi correspondant.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 30 avril 2026

Mme La Maire propose à l'assemblée la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe d'une durée hebdomadaire de 32,84/35ème *(créé par délibération du 03 juillet 2025)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :
- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois à compter du 01 septembre 2026

Pour extrait conforme au registre,

Mme La Maire,
Marie-Hélène FRÉNOY :

MAIRIE DE SAINT-PERN (Ille-et-Vilaine)